

## Ton emploi rayonnant à la Ville de Granby

Contremaîtresse ou contremaître – Division voirie

### DES DÉFIS ET DE LA STABILITÉ À LA VILLE DE GRANBY

Sous la direction de la cheffe ou du chef de la Division opérations (voirie, mécanique et égouts et aqueduc), tu superviseras, dirigeras, coordonneras et contrôleras le travail du personnel sous ton autorité. Dans le cadre de ce poste **permanent**, tu prépareras la journée de travail de tes équipes de travail et tu exerceras également une surveillance du travail exécuté par les sous-traitants, tout en s'assurant l'utilisation adéquate de la machinerie.

- Lors de la **saison hivernale**, tu t'assureras que les opérations de déneigement, notamment le tassement et le soufflage de la neige, sont réalisées adéquatement par les équipes sous ta supervision.
- Lors de la **saison estivale**, tu superviseras les travaux d'asphaltage ou de réfection des rues, de trottoirs, de démarcation et de signalisation afin qu'ils soient accomplis conformément aux normes, méthodes et procédures appropriées.

De plus, tu rédigeras et coordonneras l'élaboration des devis et soumissions en plus de participer au processus d'achat relié à ton secteur d'activité. Tu feras des recommandations à ta supérieure ou ton supérieur en vue d'améliorer l'efficacité des équipes et/ou des travaux. Tu accompliras toute autre tâche connexe à tes devoirs et responsabilités.

### UNE ÉQUIPE POLYVALENTE AU SERVICE DE LA POPULATION

Granby recherche des personnes talentueuses, comme toi, qui voudront s'épanouir dans une organisation naturelle de plus de 600 collègues dynamiques. Granby valorise l'expérience humaine et t'offrira les défis que tu attends. Choisir de travailler pour la Ville de Granby, c'est contribuer fièrement au rayonnement de sa communauté.

### DES CONDITIONS QUI TE SIMPLIFIENT LA VIE

- Salaire annuel entre 89 498 \$ et 110 060 \$ avec augmentation annuelle ;
- Poste cadre de 40 h/semaine ;
- Horaire estival : 4 jours/semaine (congé le vendredi) pour une durée de 19 semaines ;
- Horaire hivernal : cet horaire comporte un quart de nuit pour une durée approximative de 1 mois ;
- Vacances : à discuter ;
- Congés maladie et pour raisons personnelles : 11 jours + 14 fériés ;
- Régime de retraite à prestations déterminées ;
- Assurance collective (avec assurance salaire) ;
- Remboursement d'activités sportives et de bien-être ;
- Accès à un service de télémédecine ;
- Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) ;
- Accès gratuit au bain libre du Centre aquatique et au prêt de livres à la bibliothèque pour les non-résidents de Granby ;

Tu feras partie de l'équipe de rotation des contremaîtresses et contremaîtres en disponibilité selon le calendrier de garde externe établi (1 semaine sur 7) avec prime de garde (\$).

### UNE EXPERTISE QUI TE DISTINGUE

- Détenir un diplôme d'études collégiales (D.E.C) en technologie du génie civil ou une attestation d'études collégiales (A.E.C) Contremaître en infrastructures urbaines ou toute autre formation dans un champ d'études approprié ;
- Justifier une expérience minimale de cinq (5) ans dans des attributions pertinentes, incluant la supervision de personnel et la gestion de budgets (le domaine municipal sera considéré comme un atout) ;
- Démontrer des aptitudes marquées en gestion d'équipes de travail, mobilisation et responsabilisation des équipes de travail ;
- Être habile en communication, à l'oral comme à l'écrit, tant avec l'équipe de travail qu'avec les intervenants internes et externes ;
- Avoir réussi le cours de sécurité sur les chantiers de construction (ASP) ;
- Détenir un permis de conduire valide et sans restriction ;

### Un grand merci à toutes les personnes intéressées!

Nous apprécions sincèrement chaque candidature reçue. Cependant, seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées. Veuillez également noter que le processus de sélection débutera uniquement après la clôture de la période d'affichage.

Fin du concours : 1<sup>er</sup> mai 2026

### Un organisme qui t'accueille

*La Ville de Granby applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour ces dernières, certaines mesures d'adaptation peuvent également être offertes pour le processus de présélection et de sélection, si elles le désirent.*